

Association Vélo

5, avenue Collignon

31200 Toulouse

Tel : 05 34 30 94 18

Courriel : toulouse@fubicy.org



Pour le développement du cyclisme urbain

Monsieur le Président de la Commission
d'enquête
BP 30703
31007 Toulouse cedex 6

Toulouse, le 8 décembre 2010

Objet : contribution à l'enquête publique tram Garonne

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous les remarques de l'Association Vélo concernant le projet de tramway « Garonne ».

D'une manière générale, il nous semble primordial que les aménagements cyclables qui vont accompagner la ligne constituent à la fois un axe structurant pour les déplacements à vélo dans l'agglomération toulousaine mais aussi permettent une desserte aisée des quartiers traversés. Il convient en particulier d'assurer leur continuité, leur lisibilité, leur praticité et la sécurité de leurs futurs usagers, et donc ne pas reproduire les erreurs de la ligne T1 actuellement mise en service. Les pistes créées ne devront pas être interrompues, devront exister tout le long du parcours, être jalonnées et traverser le moins possible les voies tram et voitures. Egalement, des stationnements vélos devront être prévus aux abords des stations.

Deux points particuliers ont suscité notre inquiétude au cours de la phase de concertation :

Avenue Déodat de Séverac : il convient d'assurer la continuité de la piste tout au long de la rue, en particulier au niveau de la trémie, mais aussi au niveau des stations de tram. Si la trémie pour le seul tram semble être une solution satisfaisante, la vidéo présentée sur le site internet de Tisseo indique une longue interruption de la piste cyclable du début de cette trémie jusqu'au lycée, ce qui ne nous paraît pas acceptable.

Avenue de Muret : aucun aménagement cyclable n'est prévu alors que des stationnements automobiles sont présents de chaque côté. Les cyclistes sont envoyés sur la digue parallèle qui est aujourd'hui déjà trop étroite, et est un lieu de conflit entre usagers. Le choix du stationnement plutôt que d'une piste cyclable paraît donc en décalage avec l'esprit d'ensemble du projet : réduction de la place faite à la voiture et augmentation de celle destinée aux modes « doux ». La chaussée, large d'environ 3 m et bordée d'éléments surélevés, ne permet pas une bonne cohabitation vélo/voiture car tout dépassement y est impossible. L'absence de stationnement automobile d'un côté et/ou la mise en sens unique de cette rue nous paraîtraient être davantage en cohérence avec un déplacement sécurisé des cyclistes.

En conséquence, nous demandons que la projet soit totalement modifié Avenue de Muret, avec adoption d'un projet prévoyant la création d'une piste cyclable continue dans l'Avenue de Muret.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'Association Vélo,

Sébastien Bosvieux

*Depuis plus de 30 ans, l'Association Vélo a pour but de promouvoir, sécuriser
et faciliter la pratique du vélo dans l'agglomération toulousaine.*

<http://toulouse.fubicy.org>

Permanences : Mercredi 17h à 19h30